

SOREL-EN-YMERO  
Le maire,  
Le conseil municipal,  
Les employés communaux,  
vous prient d'assister aux obsèques de

## Monsieur Jean Pierre DEBRAY

Ancien conseiller municipal de 1989 à 2014  
et 2e adjoint

qui auront lieu ce vendredi 27 novembre 2020, à 14 heures,  
au cimetière de Sorrel-en-Yméro.

1503948200

BAYONVILLERS

Le Maire,  
Le conseil municipal,

ont le regret de vous faire part du décès de

## Monsieur Alain KRAUSCH

Ancien conseiller municipal

Ses obsèques auront lieu le lundi 30 novembre 2020 à  
14 h 30 en l'église de Villers-Breconneux.

1503955500

### REMERCIEMENTS

AMIENS

Madame Germaine VOUTURIER, sa maman  
Toute la famille,

remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

## Stéphane VOUTURIER

et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie,  
ses médecins les docteurs BOHEC et BULLOGNE, ses infir-  
mières à domicile, sa kinésithérapeute, ses auxiliaires de vie,  
les membres du personnel du service neurologie du CH Sud,  
les Clubs sociaux d'Amiens.

Pompes Funèbres Denis-Dècle - 80080 Amiens ☎ 03.22.44.71.66

15039669700

CACHY

Toute la famille remercie les personnes ayant assisté aux ob-  
sèques de

## Monsieur Henri VERHILLE

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie ainsi  
qu'une pensée particulière pour ses dévouées infirmières Va-  
lette, Sophie, Justine, Dounia.

P.F. Timmerman - 80800 Villers-Breconneux ☎ 03.22.96.95.52

1503967200

ONEUX

Guy FLAUTRE, son époux  
Ses enfants et petits-enfants,  
Toute la famille,

profondément touchés par les marques de sympathie qui leur  
ont été témoignées lors du décès de

## Madame Aline FLAUTRE

remercient toutes les personnes qui se sont jointes par leur  
présence, leur présence, leurs envois de fleurs et messages de  
condoléances.

P.F. Brasseur - 62390 Auxi-le-Château ☎ 03.21.04.07.44

1503929200

BEAUFORT-EN-SANTERRE

Toute la famille remercie les personnes qui ont assisté aux  
obsèques de

## Marie-Pauline ROUTHIER

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie par  
leur envoi de fleurs, de message de condoléances, en parti-  
culier ses voisins et amis de Beaufort-en-Santerre, de Warvil-  
lers et de Thennes, les anciens combattants et le personnel  
de l'EHPAD de Morcuil.

P.F. Desprez - 80110 Morcuil ☎ 03.22.09.71.30

1503932900

BROUCHY

Madame Pierrette FRANÇOIS, son épouse  
Martin et Pascal FLAMMENT-FRANÇOIS,  
Jean-Yves FRANÇOIS, ses enfants  
Margaux, Pierre, ses petits-enfants  
Toute la famille,

très touchés des marques d'amitié témoignées lors du décès

## Monsieur Yves FRANÇOIS

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont as-  
sociées à leur peine, par leur présence, leurs envois de fleurs  
et messages de condoléances, les anciens combattants et leurs  
porte-drapeaux, le docteur Lacroix, le personnel du HAD de  
l'hôpital de Ham et les prient de trouver ici l'expression de  
leur profonde reconnaissance.

Pompes Funèbres Bourse-Creteur - 80400 Ham ☎ 03.23.81.02.52

1503969700

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2017 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.  
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : 4,37€ lit

#### Enquêtes publiques

##### PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Section des Installations Classées

Communes de PAS-EN-ARTOIS (62) et SOUSTRE (62)

Enregistrement en vue de procéder à l'extension d'un élevage bovin

SCOA DES MARRAIS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément au code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du  
public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 19 novembre 2020.

Le dossier est consultable en mairie de PAS-EN-ARTOIS 1, Grand Place, lieu d'implantation  
du projet, du 14 décembre 2020 au 14 janvier 2021 inclus, aux jours et heures habituels  
d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 9h à 12h), ou un registre est ouvert pour  
recevoir les éventuelles observations du public et en mairie de SOUSTRE, Rue de Bien-  
villers (les mardi de 16h à 17h15, mercredi de 16h30 à 18h et samedi de 10h30 à 12h).

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la  
préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de  
l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environ-  
nement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-deg-bup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-  
Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuelle-  
ment assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de  
refus.

1503742900



Communauté de Communes  
PONTHEU-MARQUENTERRE

Avis d'enquête publique  
Enquête publique conjointe portant sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme  
de la commune de Le Crotoy et l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture  
et du Patrimoine (AVAP) de Le Crotoy

Par arrêté n°URB-2020-004 du 23 novembre 2020 le président de la communauté de com-  
munes Ponthieu-Marquenterre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe por-  
tant sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Le Crotoy et  
l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Le Crotoy.  
La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LE CROTOY a pour objet de dé-  
finir les zones U, de sauvegarder les activités commerciales par la création d'une zone Ube  
et de rectifier des erreurs matérielles dans le règlement.

L'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de LE  
CROTOY est un outil qui vise à renforcer la protection du patrimoine crotois et un docu-  
ment prescritif qui sera annexé au plan local d'urbanisme de la ville.

La présente enquête aura une durée de 34 jours et se déroulera du 16 décembre 2020 à  
9 heures au 18 janvier 2021 à 12 heures.

M. Yves DEBOERRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mlle la prési-  
dente du Tribunal administratif d'AMIENS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible et con-  
sultable :

Sous format papier :

- à la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, dans les locaux du siège de Rue  
siège de l'enquête) situés 33 bis rue du Crotoy 80120 RUE où le public pourra en prendre  
connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à  
12h00 et de 14h à 17h30.

- à la mairie de LE CROTOY, 12 rue du Général Ledere 80550 LE CROTOY, aux jours et  
heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à  
17 heures.

Sous format numérique

- sur le site internet de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre à l'adresse  
suivante : <http://www.ponthieu-marquenterre.fr/>

- sur le site internet de la mairie de Le Crotoy à l'adresse suivante : <https://villecrotoy.fr/>  
Des la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au  
président et à ses fins, obtenir communication des dossiers d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux horaires et lieux sui-  
vants :

En mairie de Le Crotoy, 12 rue du Général Ledere 80550 LE CROTOY :

- le mercredi 16/12/2020, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 23/12/2020 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 29/12/2020 de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 09/01/2021 de 9 heures à 12 heures
- le lundi 18/01/2021 de 9 heures à 12 heures.

Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque est obligatoire lors de ces perma-  
nences, ainsi que le respect des gestes barrières et la distanciation sociale. Du gel hydroal-  
coolique sera mis à la disposition du public. Le commissaire enquêteur recevra le public à  
raison d'une personne à la fois.

Dès l'ouverture de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier et  
consigner ses observations jusqu'au 18/01/2021 - 12 heures, soit :

- En les consignat directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et mis à la  
disposition du public pendant la durée de l'enquête :
- à la communauté de communes PONTHEU MARQUENTERRE, dans les locaux du siège  
de Rue (siège de l'enquête) situés 33 bis rue du Crotoy 80120 RUE où le public pourra en  
prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi, de  
8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30.

- à la mairie de Le Crotoy, 12 rue du Général Ledere 80550 LE CROTOY, aux jours et heures  
habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17 h.

- En les adressant par écrit avant le 18/01/2021 à 12 h à l'attention du commissaire enqué-  
teur au siège de l'enquête - communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, 33 bis route  
du Crotoy 80120 RUE. Les observations seront annexées au registre et tenues à la dispo-  
sition du public dans les meilleurs délais.

- En les adressant par courriel à l'adresse suivante [enquêtespubliceslecrotoy@ponthieu-  
marquenterre.fr](mailto:enquêtespubliceslecrotoy@ponthieu-<br/>marquenterre.fr) avant le 18/01/2021 à 12 h. Ces observations seront tenues dans les meil-  
leurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriels ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête  
publique le 18/01/2021 à 12 h, ne pourront être pris en compte par le commissaire enqué-  
teur.

Le dossier de modification n°1 soumise à l'enquête publique comprend :

- la délibération du conseil municipal de Le Crotoy de prescription de la modification n°1  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- la délibération du conseil communautaire de reprise de la procédure de modification par  
la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
- la notice de présentation de la modification
- le rapport de présentation tenant compte des modifications
- le règlement tenant compte des modifications
- les avis des personnes publiques associées
- la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- Le dossier d'élaboration de l'AVAP soumise à l'enquête publique comprend :
- le diagnostic
- le rapport de présentation
- le règlement
- le document graphique (plan de zonage)
- les avis des personnes publiques associées
- l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRRP)
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- le bilan de la concertation

- la délibération du conseil municipal de Le Crotoy validant la création d'une Zone de Pro-  
tection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager ;
- la délibération du conseil municipal de Le Crotoy validant le lancement de l'étude et la  
création d'une AVAP ;
- la délibération du conseil municipal de Le Crotoy arrêtant le projet d'AVAP ;

- la délibération de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre approuvant la  
poursuite des procédures en cours relatives aux AVAP et sites patrimoniaux remarquables  
Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la dispo-  
sition du public au siège de l'EPIC et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture  
de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront égale-  
ment consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ponthieu-marquenterre.fr/>

A l'issue de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU de Le Crotoy, le conseil  
communautaire approuvera la modification n°1 du PLU de Le Crotoy, éventuellement mo-  
difiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique ou du rapport et de l'avis du  
commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique relative à l'AVAP de Le Crotoy, la commission locale de  
l'AVAP donnera son avis, puis madame la préfète sera saisie et enfin le conseil communau-  
taire approuvera l'AVAP de Le Crotoy éventuellement modifiée pour tenir compte des ré-  
sultats de l'enquête publique ou du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur.

L'autorité responsable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan  
local d'urbanisme de la commune de Moulins est la communauté de communes Ponthieu  
Marquenterre représentée par son président, M. Hértaut et dont le siège administratif est  
situé au 55bis route du Crotoy, 80120 RUE.

A Rue, le 23 novembre 2020  
Le Président,  
Claude HERTHAUT.

1503913700

### Publiez une annonce légale :

Envoi par mail :

[annonces@courrierpicardpublicite.fr](mailto:annonces@courrierpicardpublicite.fr)

Par fax : 0 820 12 60 02 Service 0,05 € / appel  
prix appel

Renseignements : 0 825 12 60 02 Service 0,05 € / appel  
prix appel

Le service est fermé le dimanche.

Délais de transmission : J-1 avant 17 h.

Le samedi : avant 17 h pour parution le lundi